

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
P U B L I Q U E

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 85/220 du 5/02/85 INTERPPS/DGFP/DGPCE/3P/1

portant titularisation et nomination au titre de
l'Année 1985 de certains Administrateurs de Santé
Stagiaires des cadres de la catégorie A, Hiérarchie
I, des cadres Administratifs de la Santé Publique
de la République Populaire du Congo.

EN TETE : ELENKA MBONGO Jean-Jacques.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi N°076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance N°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi N°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté N°2087/FP du 21 Juin 1988 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret N°62/120/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret N°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi N°15/62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret N°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret N°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret N°65/50 du 16 Février 1965 fixant le statut commun de
cadres administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du
Congo; (/u le décret N°65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret N°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret N°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelons
nomenclature des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;
(/u le décret N°84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier
Ministre;
(/u le décret N°85/1423 du 7.12.1985 portant nomination des Membres
du Gouvernement;
(/u le décret N°85/1434 du 17.12.1985 portant organisation des intérimaires
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret N°05/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'appréhension
des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville, le 12 Juin 1985.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Les administrateurs de Santé Stagiaires des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I, des cadres Administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du Congo dont les noms suivent sont titularisés et nommés au titre de l'année 1985 de leur grade, comme suit : Néant.

I/- AU 1ER ECHELON INDICE 820,400 = NEANT :

Mr. ELENGA MBONGO Jean-Jacques P.C. du 11.2.85 HOPITAL GENERAL

II/- AU 2EME ECHELON INDICE 920 ACC = NEANT :

Mr. MAYAMOU Barba P.C. du 28.12.85 DGSP
Mr. TSONO Paul P.C. du 8.4.85 L.N.S.P.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 5 Février 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Ange Edouard POUNGUI.-

- Bernard COMBO MATSICHA.-

AMPLIATIONS :

DGFP/DGPE..... 9
DGB 3
DCF 1
MSAS 1
DGSP 9
CSC-ESSYTHESAS..... 1
HOPITAL GENERAL..... 1
L.N.S.P. 1
INTERESSES 3
JORPC 3
SGG /BC..... 2
BST/DGFP..... 2